15/2021

SÉANCE DU 26 AVRIL 2022
20 H 00

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, GARNIER, BERTON, LEBEGUE, RAMEAU.

Absente excusée : Mme ZAGORI (pouvoir à Mme ROSE).

Secrétaire de séance : M. BOURDIER Frédéric.

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2022-37
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget du service d'assainissement :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Virement à la section d'investissement	023	+ 6 490.00 €		
Résultat reporté			002	+ 6 490.00 €
Section de fonctionnement		**+ 6 490.00 €**		**+ 6 490.00 €**
Construction	213	- 2 952.00 €		
Résultat reporté			001	- 9 442.00 €
Virement de la section d'exploitation			021	6 490.00 €
Section d'investissement		**- 2 952.00 €**		**- 2 952.00 €**

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le conseil répond favorablement.

Délibération n° 2022-38
CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code générale de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service de l'agence postale,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois à partir du 1er mai 2022.
Cet agent assurera ses fonctions à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 23 h 40. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Délibération n° 2022-39
LOCATION DU MATÉRIEL DE LA BOUCHERIE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition du matériel nécessaire à l'activité de la boucherie. Il propose que ce matériel soit loué à l'exploitant.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le prix de la location mensuelle à 875.00 € à partir du 1er mai 2022.

16/2020

DISTRIBUTEUR À PIZZA

Le conseil municipal souhaite une participation symbolique pour l'emplacement en plus de la prise en charge de l'électricité.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE

Le conseil municipal arrête les permanences des conseillers au bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. PERCHERON demande si l'épicière a été avisée de l'augmentation du loyer. M. le Maire précise qu'elle a été reçue en mairie en présence des adjoints pour lui faire part du prix du loyer, que la taxe foncière sera désormais à sa charge et de la mise à disposition de la terrasse gratuitement.

- Mme ROSE remarque le manque d'entretien dans le cimetière. M. le Maire précise que la tonte et le traitement des allées sont prévus cette semaine.

- Elle signale que le conseil municipal des jeunes organisera un nettoyage sur la commune dans le cadre de la journée citoyenne le 22 mai prochain.

Le conseil fixe la prochaine réunion au mardi 7 juin 2022 à 20 heures

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 15.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI Absente	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU